

<p style="text-align: center;">Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p style="text-align: center;">Mercredi 12 octobre 2022</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 05 octobre 2022 DATE D’AFFICHAGE : 06 octobre 2022</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 17 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L’an deux mil vingt-deux, le Mercredi 12 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Monsieur Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Mesdames Aurélie RIALANT-BESLAND et Delphine JOFFRAUD, Messieurs Yves LEBEAUPIN et Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER et Nicolas CITEAU, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE et Messieurs Philippe LEGENDRE et Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Thierry GUYON.

Pouvoirs : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE a donné pouvoir à Madame Aurélie RIALANT-BESLAND et Monsieur Thierry GUYON a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT.

Madame Bernadette BROSSEAU a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU CLUB DES MOUETTES

M. Ducos Grégory, propose sur la plage de Sorlock pendant toute la période estivale des activités et des jeux de plein air aux enfants.

Pour ce faire, il a notamment une petite piscine permettant de donner des leçons de natation. Pour alimenter cet équipement, la commune lui fournit l’eau et l’électricité nécessaires à son bon fonctionnement.

En conséquence, il convient de le lui refacturer annuellement 34 m² d’eau du point de livraison dénommé « Poste MNS » ainsi que l’électricité du point de livraison dénommé « Bungalow plage de Sorlock ».

La commission finances du 4 octobre 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, la facturation annuelle à M. Grégory Ducos, 34 m² d’eau du point de livraison dénommé « Poste MNS » ainsi que l’électricité du point de livraison dénommé « Bungalow plage de Sorlock ».

Reçu au contrôle de légalité
le 13/10/2022
Publié ou notifié
le 14/10/2022
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

